



Prescription succession depuis 1982

Par **Michel**, le **02/08/2008** à **14:23**

C'est à la mort de mon père (veuf) en juin dernier que nous avons appris que la maison qu'il habitait depuis 38 ans et où nous avons vécu appartenait en fait à la grand mère maternelle. Il ne nous l'avait pas dit. Nous n'avions donc pas fait, nous les petits enfants, la succession de la grand mère, décédée en 1982. Y-a t-il prescription pour la succession de la grand mère ou est ce une exception vu que nous pensions que la maison était au père ?

Par **Visiteur**, le **04/08/2008** à **23:49**

Bonsoir,
Vous dites Grand-Mère maternelle...
Votre Mère était donc logiquement propriétaire de cette maison, votre Père sans doute usufruitier et vous nus-propriétaires depuis le décès de votre Mère.
Bien cordialement

Par **michel**, le **05/08/2008** à **09:15**

Merci pour votre réponse. mai est ce que ceci s'applique même si ma mère est décédée avant la grand mère ? et est-ce que la seconde épouse de mon père a tout de même droit au logement à vie dans ce cas sachant qu'ils sont sous le régime de la séparation de biens ?

Par **Visiteur**, le **05/08/2008** à **23:49**

Votre Grand-Père n'était pas propriétaire, son épouse n°2 ne peut donc pas, selon moi être usufruitière.